



Approche du crime organisé



Informations sur le Centre régional d'information
et d'expertise (Landelijk en Regionaal Informatie
en Expertise Centrum - LIEC/RIEC)

Approche du crime organisé

Le crime organisé a presque toujours recours aux infrastructures et équipements locaux. A l'heure actuelle, c'est en particulier le cas de la culture du chanvre, de la criminalité liée aux biens immobiliers et de la traite d'êtres humains. En effet, il faut des locaux, du « personnel » et des services pour pouvoir exécuter les activités criminelles. Par ailleurs, les groupements qui se livrent à de telles activités sont continuellement à la recherche de manières de blanchir les capitaux criminels, par exemple à travers des investissements dans l'immobilier. Le grand danger de cette imbrication locale est que l'univers souterrain illégal et le monde légal s'entremêlent de façon inaperçue. La tâche importante d'empêcher cet entremêlement incombe aux pouvoirs publics.

Les provinces et les municipalités disposent d'importants instruments administratifs pour lutter contre le crime organisé. Dans la pratique, cependant, divers obstacles qui gênent la mise en œuvre de ces instruments administratifs ont été signalés. Le ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice (V&J) veut supprimer ces obstacles grâce au programme « Approche administrative du crime organisé » (arrêté en 2008). Cela a lieu en particulier à travers l'aménagement de centres régionaux d'information et d'expertise (RIEC), destinés à servir d'échangeurs d'information et de centres d'expertise pour toutes les instances rattachées, telles que les provinces, municipalités, ministères publics, services de police, services de dépistage spéciaux, l'administration des impôts et d'autres instances étatiques et semi-étatiques. Par ailleurs, le centre national d'information et d'expertise (LIEC) a été établi en 2011.

- 3 **Approche du crime organisé**
- 4 **Objectif du LIEC et du RIEC**
- 4 **Tâches du Centre régional d'Information et d'Expertise (RIEC)**
- 4 **Organisation du Centre régional d'Information et d'Expertise**
- 5 **Pourquoi une approche régionale ?**
- 5 **Qu'offre le RIEC à l'administration locale ?**
- 5 **Accord cadre règle les échanges d'information**
- 6 **La municipalité et le RIEC**
- 6 **La plus-value des RIEC pour la région**
- 6 **Tâches du LIEC**
- 6 **Qu'offre le LIEC aux pouvoirs publics ?**
- 7 **Organisation du LIEC**
- 7 **Réseau national comprenant 10 centres régionaux et 1 LIEC**

Objectif du LIEC et du RIEC

Pour être efficace, la lutte contre le crime organisé exige une approche intégrée tant au niveau régional que national, approche dans laquelle la recherche et les poursuites pénales concordent avec les mesures préventives et administratives de maintien. Objectif du LIEC et du RIEC :

- prévenir la facilitation d'activités criminelles par l'administration ;
- éviter que l'univers souterrain illégal et le monde légal ne s'entremêlent ;
- briser les positions de pouvoir économique qui ont été établies au moyen de capital acquis de façon criminelle.

Tâches du Centre régional d'Information et d'Expertise (RIEC)

Les RIEC ont été établis pour soutenir la collaboration entre les instances pénales, fiscales et administratives. Les RIEC constituent une organisation de services partagés pour la capacité et l'expertise des mesures administratives. La collaboration mènera à un échange intensif d'informations entre tous les partenaires impliqués. Par ailleurs, les RIEC permettent de faire correspondre entre elles à l'échelon régional les pratiques pénales, fiscales et administratives de maintien. Le RIEC a les tâches suivantes :

- l'échange d'information avec les partenaires de la chaîne (de sécurité et autres), sur la base d'un accord-cadre ;
- l'apport d'expertise et de connaissances dans les divers processus administratifs ;
- la formation d'un échangeur d'informations dans lequel sont superposées les informations provenant de différents services de maintien et de recherche ;
- la fourniture périodique de conseils à l'administration et à ses partenaires (de sécurité et autres) sur les développements dans le domaine de l'entremêlement entre l'univers souterrain illégal et le monde légal ;
- impliquer et soutenir les municipalités dans l'approche du crime organisé.

En fournissant aux provinces et aux municipalités un soutien à partir d'un point central, le savoir et l'expertise sont facilement transmissibles à d'autres régions RIEC. Le renforcement de la position d'information par le RIEC contribuera à une conscience accrue chez les dirigeants des risques liés à l'entremêlement de l'univers souterrain illégal et du monde légal.

Organisation du Centre régional d'Information et d'Expertise

Les RIEC sont gérés par un préfet de police. Les autres partenaires concernés sont impliqués dans la conduite des RIEC par le biais de groupes pilotes régionaux. Cet ancrage permet d'éviter que les RIEC ne se détachent des autres parties qui s'occupent de l'approche du crime organisé dans la région. Les priorités des activités du RIEC sont établies par le triangle local.

Les RIEC ont été aménagés en tenant compte de cette vision. Cela signifie que les RIEC ont un effectif relativement réduit. Les employés du RIEC ont pour tâche de soutenir les parties participantes d'une manière permettant de réaliser une collaboration intégrale. Les employés proviennent principalement des partenaires de sécurité participants : des analystes dans différents domaines, des juristes administratifs, des experts en matière de sécurité et de confidentialité.

Pourquoi une approche régionale ?

Certaines régions ou communes peuvent attirer des organisations criminelles, par exemple en raison de la disponibilité de biens immobiliers utilisables, de la présence de clients tels que des narco-touristes, de possibilités d'exportation et d'opportunités de connexion avec d'autres réseaux criminels. Le regroupement et l'analyse au niveau régional d'informations provenant des différentes parties permettent de se faire une bonne idée des organisations et activités criminelles dans l'ensemble de la région.

Qu'offre le RIEC à l'administration locale ?

- Le RIEC est l'échangeur d'information entre les provinces, les municipalités, la police, le ministère public, le fisc, les services de dépistage fiscal (FIOD), économique (ECD) et social (SIOD) et éventuellement d'autres administrations, en vue d'une approche intégrale (cas par cas). L'échange d'information permet de mettre en évidence des faits criminels qui n'auraient autrement pas été découverts.
- Les RIEC soutiennent les provinces et les municipalités dans la mise en œuvre de la loi BIBOB (évaluation de l'intégrité préalablement à la délivrance de permis et de subventions).
- Le RIEC conseille sur d'autres possibilités administratives de lutte contre le crime organisé.
- En cas de signes de criminalité grave ou organisée, les provinces, les municipalités et les autres partenaires peuvent faire appel au RIEC pour un conseil ou une stratégie d'intervention.
- Le RIEC peut apporter une contribution à l'image régionale de la criminalité pour la police, en inventoriant les possibilités administratives.
- Le RIEC connaît les instances qui opèrent dans la lutte contre la criminalité. Etant donné que les 10 RIEC constituent un réseau couvrant tout le territoire national, des connexions efficaces peuvent être établies entre les différentes initiatives nationales et régionales.
- Les 10 RIEC s'informent les uns les autres sur les liens criminels suprarégionaux.

Accord cadre règle les échanges d'information

Les ministres néerlandais de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense et les secrétaires d'état aux Finances, aux Affaires sociales et à l'Emploi et l'association des municipalités néerlandaises VNG ont conclu en 2008 un accord-cadre administratif créant pour les provinces, les municipalités, le ministère public le disc, les services de dépistage fiscal (FIOD), économique (ECD) et social (SIOD) et d'autres organismes étatiques et semi-étatiques, des possibilités

supplémentaires de collaborer et de partager des informations de façon licite. Les conventions à ce sujet sont formalisées dans un accord-cadre par région. De ce fait, il n'est plus nécessaire de conclure à chaque fois un nouvel accord pour aborder un certain problème.

La municipalité et le RIEC

Les prestations de service du RIEC sont des services communs pour toutes les municipalités et provinces rattachées. Dans ce cadre, chaque municipalité et province garde expressément la régie - et les rapports d'autorité existants demeurent intacts. Le RIEC est soutenu financièrement par le ministère de la Sécurité et de la Justice, sur une base de cofinancement. Il est demandé aux municipalités et aux provinces d'être prêtes à investir du temps, de la main-d'œuvre et des fonds dans le RIEC, sachant que de cette manière, l'infrastructure d'abord invisible du crime organisé est vraiment attaquée.

La plus-value des RIEC pour la région

La méthode de travail du RIEC a été tirée d'expériences positives de l'approche administrative commune dans toutes les phases du processus de maintien dans plusieurs communes. La plus-value pour la région réside dans l'approche commune structurelle du crime organisé. Le partage d'information peut empêcher que des activités criminelles déjà signalées ne se répètent à un autre endroit dans la région et que l'univers souterrain illégal ne s'entremêle de façon inaperçue avec le monde légal.

Tâches du LIEC

Le LIEC travaille bien entendu avec les mêmes objectifs que les RIEC. Pour cela, le LIEC fournit des produits et des services correspondant aux tâches suivantes :

- fonction d'information et d'analyse au niveau national (dont les questions dépassant le cadre d'activité du RIEC)
- centre de services partagés pour les RIEC (dont l'uniformisation des processus, de l'informatique et de la communication)
- guichet national pour les dossiers administratifs
- tâches internationales

Qu'offre le LIEC aux pouvoirs publics ?

- Le LIEC porte continuellement le thème de l'approche administrative du crime organisé à l'attention de toutes les parties concernées à l'échelon national, pour clarifier les possibilités d'approche administrative et transférer des connaissances à ce sujet.
- Les LIEC collabore avec les RIEC à renforcer l'uniformité des processus de travail et à la standardisation nationale. Un exemple en est le plan intégral de sécurisation.
- Il est indispensable que les différents RIEC et le LIEC échangent des informations. A cet effet, un serveur et un réseau informatique et des logiciels ont été développés. Ce serveur est géré par le LIEC.
- Le LIEC veille à la confidentialité des échanges d'information.

- Le LIEC coordonne la communication nationale et facilite, si besoin est, la communication régionale externe (communiqués de presse, demandes d'information émanant de la presse etc.)

Organisation du LIEC

Le LIEC est financé par le ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice. Le LIEC rend compte au ministère de ses efforts et de ses dépenses, selon un système également valable pour les RIEC. La commune de La Haye héberge le LIEC.

Réseau national comprenant 10 centres régionaux et 1 LIEC

En 2009, un réseau national de centres régionaux d'information et d'expertise (RIEC) a été établi. Pour correspondre à la nouvelle structure des services de police, en 2010, le nombre de RIEC a été abaissé à 10. Les coordonnées de votre RIEC régional et du LIEC figurent à l'adresse www.riecnet.nl. Les RIEC sont répartis en fonction des régions de police suivantes :

- 1 Nord
- 2 Pays-Bas Est
- 3 Pays-Bas Centre
- 4 Noord-Holland
- 5 Haaglanden/Hollands-Midden
- 6 Zuid-Holland-Zuid
- 7 Brabant Sud-ouest
- 8 Limbourg
- 9 Brabant Sud-est
- 10 Rotterdam/Rijnmond
- 11 LIEC



www.riecnet.nl

tekst & redactie: LIEC

vormgeving: Hans Dienaar bNO

fotografie: F-stop stock

©september 2011